

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2016

## L'entreprise EUROVIA retenue pour le piétonnier entre le village et le lotissement « En Bériat »

Etaient présents : Roger FENET, Claude GUY, Claude BRENDEL, Sophie CHAPUIS, Jeannine MASNADA, Bernard JANODY, Jean-Louis GENTET, Marie-Christine CHANEL, Laurent TISSOT, Sabine RUY (partie à 20h26), Pascal GROSBON, Bruno BOUILLOUX, Magali PERNELET.

Excusés : Jean-Marie DAVI (pouvoir à Roger FENET), Claire-Marie VAILLOUD-DAUMAS (pouvoir à Marie-Christine CHANEL).

Claude BRENDEL a été désignée secrétaire de séance.

Après ouverture de la séance à 18h00, le conseil municipal a accueilli le conseil municipal d'enfants qui s'est présenté et a évoqué les premiers projets évoqués lors de ses réunions hebdomadaires.

Le conseil municipal a ensuite approuvé le compte-rendu de la séance du 3 novembre, puis a procédé à l'examen des questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

### **Communauté de communes Bresse Dombes Sud-Revermont**

- Conseil communautaire : compte-rendu de la séance du 30 novembre 2016 :
- . Fusion : un point a été fait sur l'avancée de la préparation de la création de la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse,
- . Un emprunt de 500 000 € a été contracté auprès de la Caisse d'Épargne pour financer les travaux d'assainissement.
- . La liste des intérêts communautaires a été redéfinie.
- Le conseil municipal a validé la nouvelle répartition des attributions compensatoires proposée par la commission locale des charges transférées. Pour Tossiat, elle s'élève à 387 135,20 €.

### **Commission communication**

La proposition d'élaboration d'un plan communal de l'entreprise SAS Groupe des Editions Municipales de France / CGEO a été validée par le conseil municipal. Elle consiste à la création d'un plan financé par la publicité. Le conseil précise que si des entreprises extérieures à la commune sont démarchées, elles ne devront pas avoir une activité concurrente à une entreprise présente sur la commune.

Le projet de magazine 2016 a été présenté au conseil. Il devrait être distribué dans tous les foyers de la commune avant Noël.

Les lycéens de Lalande ont remis les vidéos de présentation de la commune qu'ils ont créées. La vidéo finalisée devrait être présentée lors de la cérémonie des vœux en janvier.

### **Commission scolaire**

Les travaux de mise en sécurité des bâtiments sont terminés. Un interphone a été installé à l'entrée de la cour pour le temps scolaire.

En 2017, le carnaval sera organisé par les enseignants le vendredi 17 février à l'école.

### **Commission voirie**

- Mode doux le long de la RD 64 : six entreprises ont répondu à la consultation. L'entreprise EUROVIA a été retenue, pour un montant de 169 528, 18 €. En fonction des conditions météorologiques, les travaux pourraient être terminés au printemps.

- La commission voirie s'est réunie le 19 novembre dernier pour étudier différents points : recherche de solutions pour limiter la vitesse route de la Vavrette, problème de stationnement sur le piétonnier du chemin du Colombier, débordement de la Chanaz en cas de fortes pluies à la Bouvatière, inefficacité des équipements de récupération des eaux de pluie chemin des Landenettes et chemin de la Balette, mauvais état des trottoirs en Bériat...

### **Commission jumelage**

La commission prépare activement les cérémonies du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la signature de la Charte de jumelage qui se dérouleront du 25 au 28 mai 2017. Un DJ a été choisi pour l'animation du repas dansant du samedi soir, ainsi qu'un traiteur.

### **Commission jeunesse et sports**

- Aménagement des abords de la Chanaz : l'Agence Départementale d'Ingénierie a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre du chantier (4 500 € HT).  
- Aires de jeux : la clôture sécurisant les jeux pour enfants sera réalisée en 2017.

### **Commission bâtiments**

Le règlement d'utilisation de la salle des fêtes a été modifié : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la caution de 800 € pourra être retenue si les règles relatives aux bruits ne sont pas respectées. Le Maire propose d'étudier l'acquisition d'un sonomètre pour inciter les locataires à respecter le règlement.

### **Commission urbanisme**

Le dossier d'intégration des voiries de lotissement dans le domaine public communal est relancé. Il devrait être finalisé courant 2017.  
Le projet de constructions au lieu-dit en Chessenin progresse : suite à l'acquisition de deux parcelles, une première tranche pourra être engagée.

### **Commission environnement / développement durable**

- Les baux de location des jardins familiaux ont été renouvelés le 11 novembre. Trois parcelles sont encore disponibles (tarif annuel de location : 31 €).  
- Deux plantations de haies sont prévues cet hiver : une au Champ du Pré Neuf en partenariat avec la fédération départementale de la chasse, et une le long du Cube avec un financement du Syndicat de la Reyssouze.

### **Commission personnel**

Une réunion de la commission est prévue le 19 décembre prochain pour étudier entre autres sujets l'adaptation du poste d'un agent pour lequel le médecin du travail a émis des restrictions.  
Le poste en renfort du 1<sup>er</sup> service à la cantine scolaire a été reconduit jusqu'à la fin de l'année scolaire.  
Les entretiens individuels 2016 sont finalisés. Ils permettent aux agents d'exprimer leurs desiderata et d'étoffer leur projet professionnel.

### **Syndicat d'énergie et de e-communication**

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes a établi un rapport concernant la gestion du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, pour les exercices 2009 à 2014. Il a donné lieu à un débat au sein du conseil municipal. Deux conseillers municipaux se sont exprimés et ont apporté les remarques suivantes :

- ils regrettent le manque de transparence (gouvernance, gestion des ressources humaines) qui résulte de la gestion du Syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain et la mauvaise gestion financière qui entraînent un endettement déraisonnable.

- ils déplorent que l'argent public soit utilisé de la sorte par le Syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain.

Ces remarques seront transmises au syndicat et à la Chambre Régionale des Comptes.

## **Urbanisme**

Le conseil municipal a pris connaissance des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme déposés depuis le dernier conseil :

- Permis de construire : SCI Revermont, construction d'un bâtiment artisanal de maçonnerie/charpente zone d'activités de la Vavrette.

## **Questions diverses**

Le conseil a également :

- autorisé le Maire à déposer une subvention au titre de la Dotation des Territoires Ruraux 2017 pour l'installation d'un nouveau columbarium et d'une nouvelle plaque au jardin du souvenir.

- accepté le programme de coupe 2017 proposé par l'ONF pour le bois de la Rippe à Certines. Ce bois sera commercialisé par contrat d'approvisionnement.

- voté le tarif des droits de chasse à partir du 1er septembre 2016 (327 €),

- décidé de recourir aux services du Centre de Gestion de l'Ain pour le classement des archives de la commune, et autorisé le Maire a déposé une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour ce projet (subvention attendue de 45 % pour une dépense d'environ 10 375 €).

- autorisé des virements de crédits sur le budget communal.

- pris connaissance du compte-rendu de la dernière réunion du CCAS. Différentes actions sont projetées pour 2017 : intervention de la brigade de prévention juvénile sur les addictions, recyclage prévention routière à destination des seniors, formation sur l'utilisation des tablettes... Dans le cadre de la Semaine Bleue, une rencontre a été organisée ce jour entre les membres du conseil municipal d'enfants et le club amitié loisirs. Ils ont procédé ensemble à la confection de biscuits de Noël. Ces échanges ont été très appréciés, l'opération sera sans doute reconduite.

- été informé du renforcement des mesures applicables sur le territoire de la commune au sujet de la grippe aviaire :

. confinement des volailles ou mise en place de filets de protection sur les basses-cours

. exercice d'une surveillance quotidienne des animaux

. protection des stocks d'aliments des oiseaux sauvages

. aucun contact entre volaille de basse-cour et oiseaux sauvages

. nettoyage régulier des bâtiments et matériel

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contacter un vétérinaire ou la direction départementale en charge des populations.

- rappelé que la cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu dimanche 8 janvier à 11h00 à la salle des fêtes.

Séance levée à 21h20

Prochain conseil le jeudi 12 janvier 2017 à 20h00